

29.11.2002 - 09:51 Uhr

Six années de LAMal - la politique de la santé à la croisée des chemins

Bâle (ots) -

Six ans après son entrée en vigueur, la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) reste aujourd'hui un sujet très controversé. Dans les mois à venir, dans le cadre de la seconde révision de la LAMal, il s'agira de mettre en place des repères structurels et de décider si notre système de santé doit se développer de préférence vers plus de marché ou plus de planification étatique.

Certains faits, tels que la différence entre "l'explosion" des coûts et celle des primes, sont souvent engloutis dans le va-et-vient du débat politique. Ce sont, en effet, les cotisations qui ont fortement augmenté ces dernières années, presque deux fois plus rapidement que les coûts de la santé.

Il est utile de disposer d'une présentation objective des faits, notamment en vue des prochains débats parlementaires. Deux experts du domaine de la santé publique suisse, M. Robert E. Leu et M. Stephan Hill, ont élaboré pour le compte d'Interpharma un dossier de discussion, dans lequel, entre autres, des représentants de la politique de santé issus des quatre partis gouvernementaux prennent la parole. Dans leur brochure intitulée "Six années de LAMal - la politique de la santé à la croisée des chemins", les auteurs rapportent des principes et des faits, abordent les principaux aspects du débat en cours concernant la prochaine révision de la LAMal et proposent des pistes de réflexion. Ainsi, cette brochure fournit les bases d'une discussion approfondie sur l'avenir de la politique de santé suisse - une politique à la croisée des chemins.

La brochure "Six années de LAMal - la politique de la santé à la croisée des chemins" est disponible en langues française et allemande et peut être commandée auprès de:

Contact:

Pharma Information
Service de la communication d'Interpharma
Petersgraben 35
Case postale
4003 Bâle
Téléphone: +41/61/264'34'34
Fax: +41/61/264'34'35
Mailto: info@interpharma.ch
Internet: <http://www.interpharma.ch>
[005]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100022617> abgerufen werden.